

C'est à la sécurité du public que nous pensions lorsque, en octobre dernier, nous avons présenté au Parlement une loi destinée à renforcer les dispositions relatives à la réglementation des médicaments.

Les changements apportés à la Loi des aliments et drogues prévoient une surveillance accrue de la distribution d'échantillons médicaux; elle permettait d'annuler la vente d'un médicament et insistait sur l'attention spéciale qu'il fallait accorder aux drogues nouvelles.

Nous pensons également à la sécurité lorsque nous exigeons qu'un fabricant prenne toutes les précautions possibles lorsqu'il met une drogue nouvelle sur le marché.

Nous exigeons un contrôle de la qualité, des épreuves poussées sur les animaux et en clinique et une abondante documentation à l'intention de la profession médicale.

Le gouvernement doit également disposer d'un personnel compétent pour veiller à l'application de la Loi sur les aliments et drogues.

Ce personnel a la responsabilité de donner des conseils techniques appropriés, de procéder à des analyses et à des expériences avec les médicaments, de poursuivre des recherches et de se charger d'inspections sur place.

Les membres de ce Comité se rappelleront que la question du personnel a été l'un des points principaux soulevés dans le rapport du Comité spécial d'enquête du Collège royal des médecins et des chirurgiens relativement aux drogues nouvelles, rapport que j'ai déposé à la Chambre des communes la semaine dernière.

J'exprime l'espoir que ce Comité étudiera ce rapport dans tous ses détails, car j'estime que ses constatations et ses recommandations sont de la plus haute importance.

Le D<sup>r</sup> Brien, président du Comité, sera prêt à répondre à toutes les questions que vous pourriez lui poser et je suis sûr que ses recherches sur les méthodes utilisées par des gouvernements autres que le nôtre, pourraient vous être également très utiles.

Les membres du comité du D<sup>r</sup> Brien ont exprimé l'avis que le personnel de la Direction des aliments et drogues n'était pas aussi nombreux qu'il devrait l'être.

Nous sommes au courant de cet état de choses et depuis quelque temps nous avons essayé d'augmenter le personnel, avec un certain succès.

Son directeur, le D<sup>r</sup> C. A. Morrell, est ici présent et sera prêt à répondre aux questions afin de vous donner un aperçu complet du fonctionnement de la Direction.

Plusieurs propositions ont été soumises, et il y en aura d'autres, à savoir que la Direction augmente son personnel jusqu'à ce qu'elle puisse poursuivre des recherches inédites sur toutes les drogues introduites au Canada.

Certains semblent croire qu'on accable trop les fabricants et que l'organisme de surveillance ne collabore pas suffisamment par ses recherches.

Nous sommes fermement convaincus que nous devons insister pour que le fabricant prenne l'entière responsabilité d'un produit auquel il donne son nom et qu'il met en vente dans le grand public.

Tout relâchement dans cette politique pourrait affaiblir un des principaux éléments de notre programme de surveillance destiné à protéger la population.

Cela ne signifie pas que notre responsabilité s'en trouve amoindrie ni que nous nous en remettons entièrement aux fabricants.

Nous devons d'abord nous assurer que les compagnies s'acquittent de leur tâche, ensuite contrôler leur travail de temps à autre, poursuivre suffisamment